



# Projet Éducatif Territorial

## 2019 - 2021

### Un PEdT : pourquoi et pour qui ?

Issu de la concertation avec tous les membres de la communauté éducative, la Ville de Bois-Colombes a élaboré un nouveau Projet Éducatif Territorial (PEdT), pour la période 2019-2021, afin « *de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs* ».

Se plaçant comme un élément structurant pour les trois prochaines années, le PEdT fixe les **orientations éducatives** de la Ville et de ses partenaires **pour les 0 à 25 ans**.

### Trois phases : un diagnostic... trois objectifs, dix-neuf actions

Phase  
1

Novembre 2017 - juin 2018

Groupes de travail thématiques  
Enquêtes et consultations

Diagnostic et recensement des besoins

Juillet - octobre 2018

Phase  
2

Définition des **objectifs généraux**

Phase  
3

Novembre 2017 - juin 2018

Elaboration des **Plans d'actions sur 3 années**

19 février 2019 : **Approbation** du Projet Éducatif Territorial **par le Conseil municipal**

12 avril 2019 : **Validation de la Commission départementale** (constituée par la Direction Académique des Services de l'Éducation nationale, la Direction départementale de la Cohésion Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales) permettant la signature de la **convention pour 2019 – 2021**.

# 1

## Diagnostic et recensement des besoins

### Groupes de travail thématiques

Auxquels ont participé :

des élus, des parents d'élèves, des enseignants, des délégués départementaux de l'Éducation nationale, des animateurs, des infirmières scolaires, des informateurs jeunesse, des éducateurs sportifs, des directeurs d'école, des proviseurs de lycée, des principaux de collège, des agents des écoles, des experts, ...

Les thèmes abordés

Familles Travail partenarial	Sport, culture Santé, prévention, citoyenneté Individualisation, inclusion	Offre loisirs vacances Accueil petite enfance Organisation
---------------------------------	--	--

Et de manière plus transversale

Continuité et cohérence éducative

Réussite scolaire de l'enfant et du jeune

### Enquêtes et consultations

- des familles
  - Dont les enfants sont scolarisés en primaire (34% de réponses)
  - Ayant des jeunes scolarisés dans les établissements secondaires du territoire (10,8 % de réponses)
- De l'Éducation nationale questionnaires auprès des Conseils des maîtres, des enseignants,
- Des conseils d'école sur l'organisation de la semaine scolaire
- Des personnels de la Ville lors des réunions d'équipes
- L'Analyse des besoins sociaux étude ayant permis d'établir un portrait territorial (analyse population, données socio-économiques, ..)
- Des experts (PMI, RASED, ...)

## 2

## 3

## 3 Objectifs généraux et 19 actions

### A - Contribuer à la réussite des enfants et des jeunes avec une offre éducative globale et cohérente

*En développant la cohérence des parcours et en favorisant la continuité éducative et la collaboration entre les différents professionnels de l'action éducative*

- 1 Favoriser l'accès à la culture et à la lecture
- 2 Encourager l'apprentissage du « savoir vivre ensemble » et de la citoyenneté
- 3 Accompagner les pratiques numériques des enfants et des jeunes
- 4 Développer et promouvoir les actions d'éducation à la santé
- 5 Proposer une offre de loisirs diversifiée et accessible à tous
- 6 Faciliter l'accès aux activités extrascolaires
- 7 Définir les modalités de concertation entre les acteurs éducatifs, et élaborer les dispositifs communs
- 8 Créer un « pôle ressources locales » pour les professionnels
- 9 Elaborer un plan de formation, en lien avec les objectifs du PEDT

### B - Adapter les réponses au plus près des besoins des enfants, des jeunes et des familles

- 10 Favoriser les initiatives locales pour apporter un soutien scolaire adapté
- 11 Favoriser les initiatives locales pour soutenir les jeunes dans leur professionnalisation
- 12 Créer une cellule de veille pluridisciplinaire
- 13 Développer l'accueil et le suivi des collégiens et lycéens « décrocheurs » et « exclus temporaires »

### C - Renforcer et pérenniser la communication avec les familles et favoriser la place des parents dans l'éducation

- 14 Adapter les supports d'information aux besoins des familles
- 15 Créer une « bibliothèque ressources » pour les familles
- 16 Favoriser la simplification des démarches administratives
- 17 Accompagner les familles dans les démarches administratives
- 18 Mettre en œuvre des actions de soutien à la parentalité
- 19 Créer un lieu d'accueil et d'orientation des parents

# Quelle nouvelle organisation ?

## Applicable à la rentrée scolaire de septembre 2019

Au cours de cette concertation, l'organisation de la semaine scolaire a été évaluée puis des scénarios ont été étudiés avec avantages et inconvénients sur le plan pédagogique et organisationnel.

Huit conseils d'école sur neuf se sont dit **favorables à la semaine scolaire de 4 jours.**

(Horaires scolaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30)

Plusieurs scénarios ont été étudiés prenant en compte :

- \* le rythme de l'enfant
- \* Les actions retenues qui permettront de faire vivre les intentions générales du PEdT sur le terrain

### L'accueil périscolaire du matin

De 7h30 à 8h20, activités favorisant la transition avec le temps scolaire.

### La pause méridienne

De 11h30 à 13h20, avec un temps de restauration et un temps d'activités, avec quatre grands principes : la sécurité, l'hygiène adaptée, le comportement calme et l'éducation à l'équilibre alimentaire

### L'accueil périscolaire du soir

**Maternelles**



Goûter et activités de 16h30 à 17h30

Sortie à partir de 17h30 jusqu'à 18h30

**Elémentaires**



Goûter et activités **OU** études de 16h30 à 18h00

Sortie à partir de 18h00 jusqu'à 18h30

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
CP - CE1	Etudes	Modules d'activités	Etudes	Modules d'activités
CE2 - CM1 - CM2	Modules d'activités	Etudes	Modules d'activités	Etudes

## L'accueil périscolaire du mercredi

Les accueils périscolaires du mercredi sont **labellisés « plan Mercredi »** par le ministère de l'Éducation nationale. Ainsi les projets pédagogiques sont développés autour des quatre axes de la charte « plan Mercredi » :

- ◇ Complémentarité et cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant ;
- ◇ Accueil de tous les publics ;
- ◇ Mise en valeur des richesses du territoire ;
- ◇ Développement d'activités éducatives de qualité



### Horaires



Accueil de 7h30 à 9h00

**Activités de 9h à 17h00**

Départ échelonné de 17h à 18h30

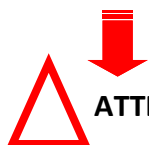
### Accueil « mercredi matin »



Accueil de 7h30 à 9h00

**Activités + repas de 9h à 13h20**

**Départ entre 13h20 et 13h30**



**ATTENTION** - inscription annuelle au forfait « mercredi matin »

## L'accueil extrascolaire vacances

### Horaires



Accueil de 7h30 à 9h00

**Activités de 9h à 17h00**

Départ échelonné de 17h à 18h30

### NOUVELLES MODALITÉS D'INSCRIPTION

- ⇒ **Inscription pour 1, 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine**
- ⇒ **Fin des inscriptions environ 1 mois avant la période de vacances** (*calendrier annuel des périodes d'inscriptions communiqué en début d'année*)
- ⇒ **Inscription hors délais uniquement si place disponible et facturé au tarif unitaire**
- ⇒ **Un enfant non inscrit ne sera pas accueilli**

## Besoin de plus d'informations

Le PEdT sur le site Internet de la Ville

- ⇒ Le règlement disponible auprès des accueils périscolaires
- ⇒ La notice du dossier d'inscription aux activités périscolaires

**Encore des questions ?**